

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES  
CRIMINELS DE MONTRÉAL INC.**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2016**

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL INC.**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2016**

**TABLE DES MATIÈRES**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

**ÉTATS FINANCIERS**

Résultats des fonds	1.
Évolution des soldes de fonds	2.
Bilans des fonds	3.
Flux de trésorerie	4.
Notes complémentaires	5 - 8.
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Masse salariale	9.
Annexe B - Frais d'administration	9.
Annexe C - Frais de bureau	9.
Annexe D - Frais de logement	10.
Annexe E - Frais d'activités	10.
Annexe F - Autres frais	10.



**Massie  
Turcotte  
et associés inc.**

**Société de  
comptables  
professionnels  
agrés**

2500, boulevard Lapinière  
Brossard, Québec  
J4Z 3V1

Téléphone:  
450 656-5000  
514 861-2027  
Télécopieur:  
450 656-1202

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL INC.**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL INC.**, qui comprennent les bilans des fonds d'administration générale et contributions pénales et d'immobilisations au 31 mars 2016 et les états des résultats des fonds, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2016, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

*Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes à but non lucratif, l'organisme tire des produits d'activités et autres dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits reçus, de l'insuffisance des produits sur les charges, de l'actif à court terme et du solde du fonds de l'administration générale et contributions pénales.

*Opinion avec réserve*

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL INC.**, au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Massie Turcotte et Associés inc.*  
*Gilles Massie, CPA auditeur, CA*

Gilles Massie, CPA auditeur, CA

Brossard  
Le 24 mai 2016



## CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL INC.

## RÉSULTATS DES FONDS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	2016		2015
	Administration générale et contributions pénales	Immobilisations	TOTAL
	\$		\$
		TOTAL	TOTAL
<b>PRODUITS</b>			
Subvention du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	2 595 560	-	2 595 560
Contributions pénales - 263 451 \$ :			2 499 390
- Palais et Chambre de la Jeunesse	222 451	-	222 451
- Cour municipale	41 000	-	41 000
Autres subventions - Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels	5 814	-	5 814
Revenu - Cahier spécial	-	-	-
Dons	245	-	245
Autres sources de financement	6 208	-	6 208
Intérêts	5 621	-	5 621
	<u>2 876 899</u>	<u>-</u>	<u>2 876 899</u>
			<u>2 807 891</u>
<b>CHARGES</b>			
Masse salariale (annexe A)	2 425 602	-	2 425 602
Frais d'administration (annexe B)	64 157	-	64 157
Frais de bureau (annexe C)	67 849	-	67 849
Frais de logement (annexe D)	146 188	-	146 188
Frais d'activités (annexe E)	122 996	-	122 996
Autres frais (annexe F)	50 072	6 225	56 297
	<u>2 876 864</u>	<u>6 225</u>	<u>2 883 089</u>
			<u>2 837 968</u>
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>			
	<u>35</u>	<u>(6 225)</u>	<u>(6 190)</u>
			<u>(30 077)</u>

## CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL INC.

## ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	2016			2015
	Administration générale et contributions pénales	Immobilisations	TOTAL	TOTAL
<b>SOLDE DE FONDS AU DÉBUT</b>	295 632	21 538	<b>317 170</b>	347 247
Insuffisance des produits par rapport aux charges	35	(6 225)	<b>(6 190)</b>	(30 077)
<b>SOLDE DE FONDS À LA FIN</b>	<b>295 667</b>	<b>15 313</b>	<b>310 980</b>	<b>317 170</b>

	2016		
	Administration générale	Contributions pénales	TOTAL
<b>SOLDE DE FONDS AU DÉBUT</b>	193 138	102 494	<b>295 632</b>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	101 850	(101 815)	<b>35</b>
Affectation au fonds des contributions pénales (note 5)	(176 329)	176 329	-
<b>SOLDE DE FONDS À LA FIN</b>	<b>118 659</b>	<b>177 008</b>	<b>295 667</b>

## CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL INC.

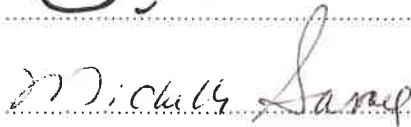
## BILANS DES FONDS

31 MARS 2016

	2016			2015
		\$		\$
	Administration générale et contributions pénales	Immobilisations	TOTAL	TOTAL
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIF À COURT TERME</b>				
Encaisse	435 062	-	435 062	382 301
Dépôt à terme, 0,85 %, échéant en février 2017	100 000	-	100 000	100 000
Intérêts courus	121	-	121	121
Comptes à recevoir	6 355	-	6 355	5 000
Taxes sur les transactions commerciales à recevoir	22 276	-	22 276	26 550
Frais payés d'avance	3 234	-	3 234	3 234
	<u>567 048</u>	<u>-</u>	<u>567 048</u>	<u>517 206</u>
IMMOBILISATIONS (note 3)	-	15 313	15 313	21 538
DÉPÔT DE GARANTIE	20 633	-	20 633	20 633
	<u>20 633</u>	<u>15 313</u>	<u>35 946</u>	<u>42 171</u>
	<u>587 681</u>	<u>15 313</u>	<u>602 994</u>	<u>559 377</u>
<b>PASSIF</b>				
<b>PASSIF À COURT TERME</b>				
Fournisseurs et frais courus	38 747	-	38 747	39 050
Fonds social à payer	3 226	-	3 226	1 262
Salaires et vacances à payer	217 134	-	217 134	177 825
Charges sociales à payer	32 907	-	32 907	24 070
	<u>292 014</u>	<u>-</u>	<u>292 014</u>	<u>242 207</u>
<b>SOLDES DE FONDS</b>				
Actifs nets	<u>295 667</u>	<u>15 313</u>	<u>310 980</u>	<u>317 170</u>
	<u>587 681</u>	<u>15 313</u>	<u>602 994</u>	<u>559 377</u>



....., administrateur



....., administrateur

## CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL INC.

## FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(6 190)	(30 077)
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	6 225	16 912
	<u>35</u>	<u>(13 165)</u>
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement		
Intérêts courus	-	152
Comptes à recevoir	(1 355)	1 035
Taxes sur les transactions commerciales à recevoir	4 274	(4 296)
Frais payés d'avance	-	680
Fournisseurs et frais courus	(303)	11 769
Fonds social à payer	1 964	1 262
Salaires et vacances à payer	39 309	(9 934)
Charges sociales à payer	8 837	2 221
	<u>52 726</u>	<u>2 889</u>
	<u>52 761</u>	<u>(10 276)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	-	(15 120)
Dépôt de garantie	-	(20 633)
	<u>-</u>	<u>(35 753)</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>52 761</b>	<b>(46 029)</b>
<b>ENCAISSE AU DÉBUT</b>	<b>382 301</b>	<b>428 330</b>
<b>ENCAISSE À LA FIN</b>	<b>435 062</b>	<b>382 301</b>



**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL INC.****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2016**

---

---

**1. CONSTITUTION ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME**

L'organisme a été constitué en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*. L'organisme est considéré comme un organisme sans but lucratif et il a pour mission de rendre des services aux victimes d'actes criminels et est un organisme de charité au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité.

**a) Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour la période visée. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent les durées de vie utile des actifs à long terme. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

**b) Comptabilité par fonds**

L'organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Selon la comptabilité par fonds affectés, les apports de dons grevés d'affectation externes sont constatés dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les apports qui ne sont grevés d'aucune affectation sont constatés comme produits du fonds non affecté.

Les produits et les charges afférents à la prestation de services ou de projets et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale et contributions pénales.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

**c) Constatation des produits**

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des subventions. Les subventions sont constatées à titre de produits de l'exercice en cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les contributions pénales sont comptabilisées lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que le service a été rendu, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Les dons, autres sources de financement et intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont encaissés.

## CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL INC.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

## d) Instruments financiers

*Évaluation initiale et ultérieure*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du dépôt à terme, des intérêts courus, des comptes à recevoir et du dépôt de garantie.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs.

*Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

## e) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût dans le fonds des immobilisations. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur dans le fonds des immobilisations à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Systeme téléphonique	20 %
Matériel informatique	33 %
Améliorations locatives	20 %

## f) Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

## CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL INC.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

**3. IMMOBILISATIONS**

	Coût	2016 Amortissement cumulé	Valeur nette	2015 Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Système téléphonique	14 726	8 851	5 875	8 820
Matériel informatique	35 512	34 869	643	1 283
Améliorations locatives	13 194	4 399	8 795	11 435
	<u>63 432</u>	<u>48 119</u>	<u>15 313</u>	<u>21 538</u>

**4. FACILITÉ DE CRÉDIT ÉVENTUELLE**

L'organisme dispose d'une facilité de crédit d'un montant total autorisé de 175 000 \$ qui porte intérêts au taux préférentiel (soit 2,7 % au 31 mars 2016). La marge de crédit est renouvelable annuellement et est garantie par le dépôt à terme. Le solde est inutilisé au 31 mars 2016.

**5. ACTIFS NETS**

Une partie de l'actif net du fonds d'administration est affecté au fonds des contributions pénales. Cette affectation est le résultat d'une entente avec le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels du ministère de la Justice sur les modalités de financement.

**6. ENGAGEMENTS**

L'organisme s'est engagé en vertu de baux pour la location de locaux échéant jusqu'en mai 2019 qui s'élève à 354 070 \$. Les loyers minimums des prochains exercices s'établissent ainsi :

	\$
<b>2017</b>	122 533
<b>2018</b>	119 611
<b>2019</b>	96 612
<b>2020</b>	15 314

**7. CHARGES IMPUTÉES AUX PROJETS**

L'imputation des charges de salaires et charges sociales aux projets dans les renseignements complémentaires est effectuée selon le temps consacré à celles-ci et les autres charges selon le coût spécifique attribuable au projet.

## 8. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux risques sont détaillés ci-après.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque d'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes à recevoir.

### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur et/ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de l'organisme fluctuent en raison des variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur et/ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes et à taux d'intérêt variables. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux d'intérêt variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses fournisseurs et frais courus, son fonds social à payer, ses salaires et vacances à payer ainsi que ses charges sociales à payer.

## 9. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés ou recalculés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice en cours.

## CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL INC.

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	2016		2015
\$	\$	\$	\$
Administration générale et contributions pénales	Immobilisations	TOTAL	TOTAL
<b>A. MASSE SALARIALE</b>			
Salaires	2 055 824	-	2 055 824
Charges sociales	369 778	-	350 653
	<u>2 425 602</u>	<u>-</u>	<u>2 366 574</u>
<b>B. FRAIS D'ADMINISTRATION</b>			
Associations et cotisations	10 828	-	7 597
Assurance	4 690	-	4 775
Documentation et abonnement	760	-	1 744
Déplacements	15 994	-	16 865
Formation	20 030	-	18 192
Frais de fonction	194	-	271
Honoraires professionnels	11 447	-	19 985
Recrutement	214	-	544
	<u>64 157</u>	<u>-</u>	<u>69 973</u>
<b>C. FRAIS DE BUREAU</b>			
Frais d'impression	9 832	-	14 246
Frais de location	1 423	-	2 033
Papeterie et fournitures de bureau	12 699	-	14 563
Achats informatiques et bureautiques	-	-	1 910
Entretien et réparations d'équipement	7 643	-	6 987
Publicité et promotion	7 657	-	8 977
Télécommunications	28 595	-	25 486
	<u>67 849</u>	<u>-</u>	<u>74 202</u>

## CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL INC.

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	2016		2015
\$	\$	\$	\$
Administration générale et contributions pénales	Immobilisations	TOTAL	TOTAL
<b>D. FRAIS DE LOGEMENT</b>			
Déménagement	-	-	13 553
Frais d'entretien et de réparations	8 871	-	8 135
Loyer et frais afférents	133 165	133 165	133 811
Énergie	4 152	-	8 353
	<u>146 188</u>	<u>-</u>	<u>163 852</u>
<b>E. FRAIS D'ACTIVITÉS</b>			
Projet spécial - SNSVAC	5 559	-	1 604
Projet du fonds des contributions pénales	114 282	-	56 389
Projet - Cahier spécial	-	-	33 273
Frais d'activités	1 934	-	1 946
Frais d'activités de reconnaissance	282	-	394
Frais du conseil d'administration	939	-	1 092
	<u>122 996</u>	<u>-</u>	<u>94 698</u>
<b>F. AUTRES FRAIS</b>			
Frais bancaires	1 357	-	1 499
Taxes et permis	48 715	-	50 258
Amortissement des immobilisations	-	6 225	16 912
	<u>50 072</u>	<u>6 225</u>	<u>68 669</u>